

DEC150362DIST

Décision portant nomination d'Emilie MASSON aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100176DAJ portant création et organisation de la direction de l'information scientifique et technique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Emilie MASSON Ingénieure d'études de 2^{ème} classe, est nommée chargée de mission auprès du Président pour la Direction de l'information scientifique et technique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le conseil, la réflexion et les propositions juridiques.

Pour l'exercice de sa mission, Emilie Masson est affectée au Service informatique et libertés du CNRS à Nancy.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, Emilie MASSON percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs